

Formation pratique « Prise en main vélo à assistance électrique et vélo cargo à assistance électrique (VAE/VCAE) »

D'une durée d'1h, cette formation pratique vise à découvrir les spécificités du vélo à assistance électrique (VAE) et du vélo cargo à assistance électrique (VCAE). Cette formation s'adresse à des personnes ayant déjà une pratique de déplacements à vélo classique.

Objectifs

- ✓ Prendre en main un VAE et/ou un VCAE,
- ✓ Être en mesure d'adapter sa conduite (allure, anticipation, distance de freinage...).

Contenu

- ✓ Les particularités de la conduite du VAE/VCAE,
- ✓ Les fonctionnalités et l'entretien du VAE/VCAE,
- ✓ Pratique en espace protégé : maniabilité, exercices.

Modalités

- **Nombre de participants** : minimum 3, maximum 8.
- La formation se déroule sur le **temps de travail ou durant la pause méridienne**, sur le site de l'employeur.
- **Lieu** : site employeur hors voirie publique, espace clos et sécurisé (délimitation d'un espace sur le parking de l'employeur).

L'employeur

- Prend les inscriptions et transmet la liste des participants à l'intervenant 7 jours avant la date de la formation,
- Fournit les vélos à assistance électrique à son personnel (ou indique à l'intervenant qu'il n'en dispose pas afin que celui-ci puisse éventuellement les fournir),
- Si possible délimite un espace extérieur de 1 000 m² environ pour l'évolution des cyclistes,
- Importe la feuille d'émargement, transmise par l'intervenant.

L'intervenant formateur

- Adapte le contenu de la formation aux besoins de l'employeur et des salariés participants, et devra respecter certaines étapes qui sont précisées sur la fiche spécifique au moniteur (à consulter ici).

Coût de la formation

Coût de 230 € HT pris en charge à 60 % par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 92 €.



Soutenu par

